



Produits récemment introduits

VOLUME VIII, NUMÉRO 3

Nom du médicament	Indication	Effets potentiels	Coût annuel moyen prévu
YAZ	Pour la contraception et le traitement de l'acné vulgaire modérée chez les femmes de 14 ans et plus	\$	188,50 \$
Xamiol	Pour le traitement topique du psoriasis du cuir chevelu modéré à grave, pendant une période maximale de quatre semaines	\$	755,55 \$

\$: Augmentation prévue des dépenses au régime d'assurance médicaments de < 1 %* \$\$: Augmentation prévue des dépenses au régime d'assurance médicaments de 1 à 5 %* \$\$\$: Augmentation prévue des dépenses au régime d'assurance médicaments de > 5 %*

Stelara® – Une nouvelle option thérapeutique pour les patients atteints de psoriasis en plaques chronique

Stelara® est le dernier-né des médicaments de la classe "biologique" visant à traiter le psoriasis en plaques chronique chez les patients adultes. Le psoriasis est une maladie auto-immune qui touche de 1 à 2 % de la population canadienne. Le psoriasis en plaques est le type de psoriasis le plus courant, qui se manifeste par des plaques de peau sèches et enflammées situées le plus souvent sur le tronc, les membres (genoux et coudes) et le chevelu. Bien que les antécédents familiaux jouent un rôle important dans l'apparition du psoriasis, les facteurs environnementaux tels que l'exposition au soleil, le tabac et le stress influent sur la gravité et la fréquence des poussées. Le psoriasis est une affection bénigne et non contagieuse¹. Malgré cela, le psoriasis peut avoir d'importantes répercussions négatives sur la confiance en soi d'une personne, et donc sur sa vie sociale et professionnelle. Par conséquent, un traitement efficace joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de vie du patient.

Tout comme les produits biologiques actuels comme Enbrel® et Humira®, Stelara® est un anticorps monoclonal humain qui cible les agents de l'organisme responsables de l'inflammation et qui inhibe leurs actions. Comparativement à Humira® et Enbrel®, l'avantage principal de Stelara® est son schéma posologique pratique. Stelara est administré par injection sous-cutanée toutes les 12 semaines, contrairement à la fréquence d'administration hebdomadaire d'Enbrel® et bihebdomadaire de Humira®².

Stelara® se présente en seringues préremplies de 45 mg. Les patients qui ont obtenu une réponse insuffisante avec la dose de 45 mg ou dont le poids corporel est supérieur à 100 kg peuvent recevoir une dose de 90 mg. Actuellement, le fabricant accorde une aide financière aux patients qui reçoivent la dose de 90 mg, mais pour lesquels le régime d'assurance médicaments privé couvre uniquement la dose de 45 mg. Le programme d'aide Spectrum couvrira la dose supplémentaire de 45 mg. Ce programme sera maintenu jusqu'à ce qu'une préparation de 90 mg soit offerte et couverte par les régimes d'assurance médicaments privés².

Le coût annuel du traitement par Stelara® est d'environ 18 200\$ à 33 600 \$, selon la dose administrée (45 ou 90 mg). Les clients de SécuritéIndemnité obtiendront le remboursement complet de Stelara® en vertu de leurs listes de médicaments existantes. Toutefois, pour les clients inscrits au service de listes de médicaments de SécuritéIndemnité, Stelara® sera remboursé en vertu d'une autorisation spéciale. Le programme d'autorisation spéciale s'assurera, avant l'instauration du traitement par Stelara, que les membres du régime ont été examinés, qu'ils ont reçu un diagnostic par un spécialiste (dermatologue), et qu'ils n'ont pas répondu aux traitements de première intention, comme les crèmes à base de corticostéroïdes et la photothérapie. De plus, le programme d'autorisation spéciale permettra la coordination des prestations avec le régime provincial d'assurance-maladie dont le patient dispose.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires au sujet de Stelara®, veuillez communiquer avec Shellina Sevany, directrice, Services cliniques, au 905-949-3025 ou au 1-888-479-7587, poste 3025.

Recommandation : Autorisation spéciale

SécuritéIndemnité se réserve le droit de modifier en partie ou en entier ses lignes guidées sur ses programmes d'Autorisation Spéciale

Références :

- 1) Plaque Psoriasis. Site Web eMedicine Health.
http://www.emedicinehealth.com/plaque_psoriasis/article_em.htm
- 2) Stelara® Dossier de demande de remboursement par les assureurs privés. Janssen-Ortho Inc., janvier 2009.

HEALTH LIBRARY | MENU SANTÉ



claimsecure.com / securindemnite.com

* Basé sur l'analyse des répercussions financières pour 100 000 vies
© 2008, SécuritéIndemnité inc.